

Le portail de l'emploi public territorialindispensable
depuis ce portail**OFFRE N°O082210300263514: Préventionniste**[Accueil](#) > Offre n° O082210300263514

Date de publication : 01/04/2021

Synthèse de l'offre

Localisation du lieu de travail

Employeur :

SDIS de Tarn-et-Garonne
4-6 rue Ernest PECOU
82000 MONTAUBAN

4 Rue Ernest Pécou

1 Rue Ernest Pécou, 82000
Montauban

Agrandir le plan



Données cartographiques © 2021

Département de travail :

Tarn-et-Garonne

Poste à pourvoir le :

01/08/2021

Date limite de candidature :

01/05/2021

Type d'emploi :Emploi permanent - vacance
d'emploi**Nombre de postes :**

1

Ouvert aux contractuels :Non, sans exclure les
candidatures de fonctionnaires
(Art. 3-2 loi 84-53)

Détails de l'offre

Famille de métier :Prévention et sécurité civile >
Sapeurs-pompiers**Grade(s) recherché(s) :**Lieutenant hors classe de SPP
Lieutenant de 1ère classe de
SPP**Métier(s) :**

Autre

Descriptif de l'emploi :

Basé sur le site de la direction départementale, sous l'autorité du chef de service prévention, cet officier préventionniste aura en les études, les visites et l'animation des commissions du secteur désigné.

Régime indemnitaire SPP dont IFTS

Avantages par le comité des Oeuvres Sociales.

Régime de travail : 39 h - RTT.

Missions :

Missions principales :

- Instruction des dossiers de demande de création, de modification et d'aménagement des établissements recevant du public.
- Contrôle des conditions de desserte et de défense extérieure contre l'incendie demandées par le service instructeur en relation avec le service de la préparation opérationnelle.
- Suivi et mise à jour de la base de données des établissements recevant du public.
- Conseils et formation interne en matière d'utilisation des systèmes de sécurité incendie (SSI) et de prévention appliquée aux opérations (PAO).

Missions spécifiques :

- Veille technique et juridique liée aux activités du service.
- Rédaction, actualisation et consignations des procédures relatives aux différentes tâches réalisées.
- Conseils auprès des différents partenaires.
- Présidence de jury des examens pour l'obtention du diplôme SSIAP.
- Définition et renseignement des indicateurs du service.
- Activité de formation au sein de l'équipe pédagogique départementale.
- Activités de représentation dans les réunions, commissions et cérémonies.

Missions opérationnelles dans le cadre de la chaîne de commandement. Participation aux manoeuvres et exercices opérationnels.

Profils demandés :

- Titulaire du PRV 2 et à jour du recyclage.
- Expérience dans les domaines de la prévention. ERP/IGH, ICPE et éventuellement RC CI.
- Connaissances approfondies du logiciel WEBPREV (Antibia).
- Connaissance du SDIS et du cadre de mise en oeuvre de la politique publique d'incendie et de secours.
- Apté opérationnellement à assurer les missions de chef de groupe et officier CODIS.
- Aptitudes relationnelles avec les autorités départementales locales, les exploitants et les organismes de contrôle.
- Disponibilité et mobilité dans le département.
- Qualités rédactionnelles.
- Sens du contact et du travail en équipe.
- Loyauté, discrétion, réserve et sens du service public.

Temps de travail :

Complet, 35h00 hebdomadaire

Contact

Téléphone collectivité : 05 63 22 80 00

Adresse e-mail : courrier@sdis82.fr

Informations complémentaires :

Recrutement par voie de mutation ou de détachement. Adresser le dossier de candidature (lettre + CV + dernier arrêté de situation administrative) à monsieur le président du Conseil d'Administration du SDIS 82 - 4 et 6 rue Ernest PICOU - 82000 MONTAUBAN
Pour tout renseignements complémentaires : contacter Commandant Charles-Henri PERROCHEAU, chef du groupement des services opérationnels (05 63 22 80 45) ou le Lieutenant 1ère classe Louis LALLET, chef du service prévention (05 63 22 80 49)

Travailleurs handicapés

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.